



Commission de l'Assemblée nationale

Déposé le : 15 sept 16

N° de dépôt : CAN- 017

Secrétaire : [Signature]

Michel Matte
Député de Portneuf

Saint-Marc-des-Carières, le 9 septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon, président
Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Commission de la représentation électorale

Monsieur le Président,

En tant que Député de Portneuf, bien que la circonscription que je représente soit rattachée à la région de la Capitale Nationale, je me considère sur un plan géographique comme étant un représentant d'électeurs d'un secteur rural, un secteur qui vit le sort inexorable de la dévitalisation et de l'exode vers les grands pôles urbains.

À l'occasion de mes réflexions, je me pose souvent cette question : que sera le Québec dans 10 ou 15 ans, quelle sera la représentation des régions à caractère rural ? Il ne serait en effet pas concevable que les grands centres urbains aient plus de poids politique que les circonscriptions moins peuplées.

Donner plus d'emphasis au facteur démographique engendrerait une concentration plus importante de députés autour de grands centres urbains, ce qui aurait pour effet de cannibaliser la représentativité de la population sachant que les réalités et les préoccupations des électeurs dits « urbains » ne sont pas les mêmes que celles des électeurs de région.

En effet la tendance semble prévoir un redécoupage de la carte électorale basé principalement sur le vecteur démographique. Pourtant la loi précise que chaque circonscription doit être représentative d'une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique.

.../2

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.64
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-1473
Télécopieur : 418 646-6684

Bureau de circonscription
1780, boul. Bona-Dussault, bur. 154
Saint-Marc-des-Carières QC G0A 4B0
Téléphone : 418 268-4670
Sans frais : 1 855 383-0712
Télécopieur : 418 268-4823
michel.matte.port@assnat.qc.ca

J'attire donc votre attention sur le dernier critère énuméré (étendu du territoire) qui doit, selon moi, être considéré avec autant d'importance que la densité démographique.

Regrouper des régions de moins en moins peuplées aurait pour effet de limiter l'accès des électeurs à leur représentant à l'Assemblée Nationale. Comment un député peut-il représenter ses électeurs de manière significative s'il n'a que de rares occasions de les rencontrer ?

Par ailleurs, il convient d'admettre que la fonction de député est rendu plus difficile dès lors que le territoire qu'il représente est immense.

Je suis conscient que l'exercice qui s'impose représente une réflexion complexe, mais permettre aux régions de conserver une juste représentation qui tiendra compte de leurs particularités (réseau routier moins élaboré, protection du territoire, environnement, occupation dynamique du territoire) me semble mériter que l'on s'attarde sur le sujet.

Un juste compromis entre la démographie et la taille des circonscriptions permettrait une représentation plus fidèle des intérêts de l'ensemble de nos concitoyens, et éviterait une disparité entre les régions les moins peuplées et les secteurs métropolitains.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez aux présentes, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Michel Matte,
Député de Portneuf